

Sport ?

Numérique ?

Culture ?

Mobilité ?

Éducation ?

Vie des
quartiers ?

Sécurité ?

Écologie ?



Posez vos questions à

**L'ENSEMBLE DES ÉLUS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRAS !**

DANS LE CADRE DE LA « TOUTES COMMISSIONS » PUBLIQUE



**PARTICIPEZ ET IMPLIQUEZ-VOUS DANS LE DÉBAT PUBLIC LOCAL
RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION SUR ARRAS.FR**

VOTRE QUESTION AU CONSEIL MUNICIPAL

C'est une nouvelle étape du **développement de la démocratie locale** à Arras qui vous permet de vous **impliquer davantage dans le débat public et la vie de la commune**. Désormais, vous avez la possibilité de poser **une question, par habitant et par an**, à l'ensemble des élus du Conseil Municipal sur la thématique de votre choix concernant les **affaires de la commune relevant de l'intérêt général**.

Cette séance de questions au Conseil Municipal se tiendra le lundi précédent un Conseil Municipal, de 18 h à 18 h 30. Elle sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville d'Arras.

Vous avez jusqu'au **jeudi précédent la séance, avant 17 h**, pour poser votre question par mail à **participation@ville-arras.fr**.

Précisez votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse mail et la question que vous souhaitez poser.*

- 5 questions seront retenues par le maire. Les habitants auteurs de ces questions auront 2 minutes pour les poser en direct par visioconférence (lorsque la situation sanitaire le permettra, la question pourra être posée en présentiel).
- Chaque groupe de l'opposition pourra également sélectionner une question qui sera posée en direct par l'habitant.
- Le Conseil des Jeunes et le Conseil Municipal des Enfants pourront également poser une question aux élus du Conseil Municipal.

Toutes les questions qui seront adressées aux élus du Conseil Municipal recevront une réponse écrite, si elles ne sont pas retenues pour être posées à l'oral.

